



Abonné de l'eau :

Pourquoi une redevance à l'agence de l'eau ? A quoi sert-elle ?

Madame, Monsieur

Votre facture d'eau comporte désormais une (ou deux selon les cas)* lignes nouvelles intitulées:

- Redevance pour pollution d'origine domestique
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte

De quoi s'agit-il ?

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 soutient une politique volontariste et ambitieuse de l'eau et de l'environnement pour le bon état écologique des eaux, l'assainissement des eaux, la gestion équilibrée et durable de nos ressources en eau ...

La loi instaure des dispositions d'équité et de transparence de la gestion publique de l'eau.

la loi réforme les redevances des agences de l'eau

L'ancien dispositif complexe est abandonné au profit d'une redevance calculée à partir du 1^{er} janvier 2008 en proportion du volume d'eau annuel facturé à l'abonné par le service de distribution d'eau. Le taux annuel de la redevance est fixé par les instances de chaque grand bassin hydrographique (Agence de l'eau et Comité de bassin) dans une limite prévue par la loi et en fonction de zones de fragilité des ressources en eau face aux pollutions:

► C'EST LA REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE

Sont assujettis à cette redevance **tous les abonnés domestiques** (habitants) et assimilés ainsi que les usagers non domestiques (activités économiques) sous certaines conditions.

ATTENTION, la loi supprime à partir du 1^{er} janvier 2008 l'exonération de la redevance de pollution pour les habitants des communes de moins de 400 habitants.

La loi met en place une autre redevance (*auparavant intégrée dans le calcul de la redevance de pollution*), elle aussi proportionnelle au volume d'eau facturé, recouvrée auprès des abonnés qui acquittent la redevance d'assainissement collectif.

► C'est LA REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE

Un taux unique annuel de la redevance est fixé par les instances de bassin (Agence de l'eau et Comité de bassin) dans une limite prévue par la loi.



DFAERM/DF le 03/10/2007

A quoi va servir l'argent de la redevance ?

Les exploitants des services d'eau et d'assainissement reversent à l'agence de l'eau les sommes correspondantes aux redevances.

L'agence de l'eau est un établissement public du ministère chargé de l'écologie qui concourt à la protection et à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

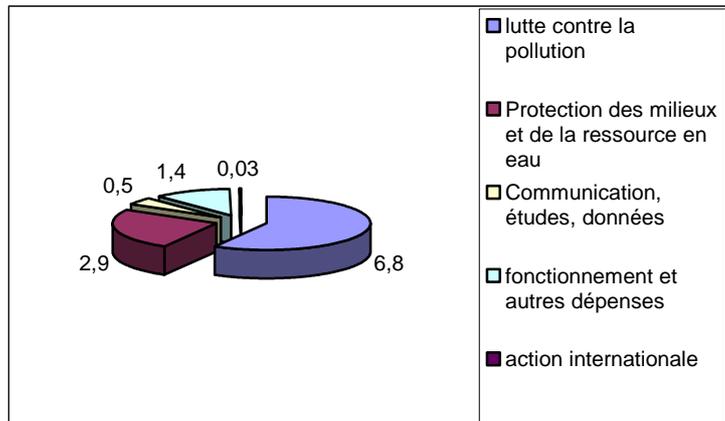
Avec cet argent, l'agence de l'eau finance un programme d'actions pour lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé et préserver la biodiversité. La priorité est donnée en 2008, et les années suivantes, aux financements de la mise en conformité des stations d'épuration communales, la protection de l'eau potable et la restauration des rivières afin d'atteindre le bon état des eaux (rivières, eaux souterraines, eaux littorales).

Cela a un coût. L'impact direct sur la facture d'eau de l'utilisateur est d'environ un quart du prix du m³ d'eau.

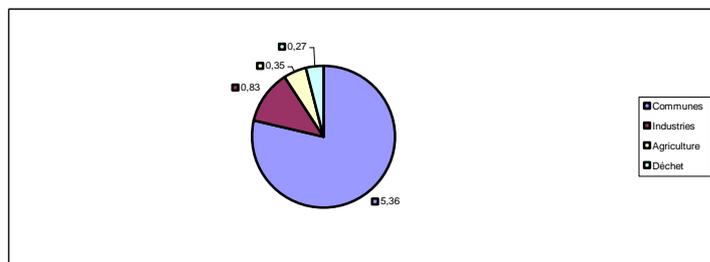
Pour un bien aussi précieux que l'eau, les ménages consacrent une part raisonnable au financement de l'accélération des travaux nécessaires aux objectifs environnementaux. *Exemple, un ménage de quatre personnes consommant 120 m³ sur une année et payant une facture globale de l'ordre de 330€, verse à l'agence de l'eau 82.5€ (moins de 1 centime d'euros par litre)*

<http://www.lesagencesdeleau.fr/>

De 2007 à 2012, 11,6 milliards d'euros financés en totalité par les redevances des agences de l'eau permettent de renforcer l'action publique pour la protection de l'eau et les milieux aquatiques.



7 milliards d'aides pour la lutte contre la pollution



L'eau, plus chère ?

Le prix de l'eau moyen facturé à l'abonné est inférieur à 3 €/m³. (0.003 centime par litre)

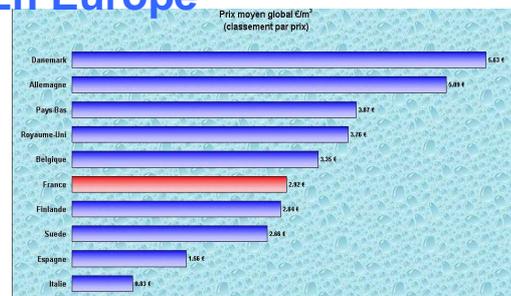
La part de l'agence de l'eau est de l'ordre de 15%, soit 0.45 € (peut varier selon les agences de l'eau)

L'impact moyen de la loi sur l'eau est de + 20% sur la part « agence de l'eau » soit moins de 15 centimes de plus par m³

Attention,

localement, l'impact peut être plus fort mais s'applique en général à des prix de l'eau historiquement bas.

En Europe



Le graphique intitulé "Prix moyen global en Europe en 2007" montre une échelle de prix moyens en Europe. Son intérêt réside dans le fait qu'il illustre bien que la France se positionne plutôt en bas de l'échelle des prix de l'eau moyens européens. Source N.U.S. Consulting